



Afin de défendre au mieux les contrôleurs aériens, le SNCTA met en place un **service dédié à l'avancement de grade** visant à :

- ☺ vous **accompagner** dans vos choix de carrière ;
- ☺ **répondre** à vos questions relatives à l'avancement de grade (voir le rappel des critères pour les ICNA et pour les TSEEAC contrôleurs et VT) ;
- ☺ vous **représenter** auprès de l'administration dans le cadre des campagnes d'avancement pour s'assurer de votre bonne inscription sur la liste des agents susceptibles d'être promus.

Toute personne qui pense être éligible à une promotion au titre de l'année 2021 peut **mandater le SNCTA au moyen d'un formulaire dédié**.

Par ailleurs, la cellule **ASAP** publie à l'occasion de la **campagne d'avancement un « tutoriel SIRh »** et incite tous les contrôleurs aériens à consulter leurs principaux éléments de carrière inscrits dans cette application qui est la seule source de données de l'administration pour les campagnes d'avancement.

Vous réunissez les conditions pour une promotion ? Le SNCTA vous accompagne.